

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou le 24 septembre 2021

# Campagne de vaccination contre la grippe à Mayotte : du 16 septembre au 31 janvier 2022

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté le 16 septembre 2021 et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2022. Au vue de la situation sanitaire actuelle liée à la circulation du coronavirus, l'ARS de Mayotte et la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) rappellent l'importance de renforcer les mesures barrières permettant de limiter la transmission de cette maladie pour se protéger, protéger son entourage, et tout particulièrement les personnes les plus vulnérables.

Pour la deuxième année consécutive, Mayotte bénéficie de la même souche que l'hémisphère nord. Cela signifie que le vaccin proposé a une composition plus récente pour éviter l'apparition d'épidémies grippales précoces sur l'île. Les personnes fragiles (personnes âgées, personnes atteintes de certaines maladies chroniques, femmes enceintes, ...) bénéficient d'une prise en charge à 100% du vaccin par la CSSM. Elles sont donc invitées à se faire vacciner sans tarder.

### Bilan de la campagne, saison 2020- 2021

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2020 - 2021 s'est déroulée dans un contexte particulièrement marqué par la crise de la COVID-19. En 2020, la CSSM comptabilisait 8 339 personnes âgées de 65 ans et plus, et donc éligibles à la vaccination. Seulement 1 249 de ces bénéficiaires ont reçu le vaccin, ce qui représente seulement 14% de la cible 65 ans et plus.

La grippe saisonnière touche de nombreuses personnes à Mayotte et plus particulièrement les personnes les plus fragiles. Afin d'éviter les complications graves pouvant entraîner des décès, la CSSM et l'ARS rappellent la nécessité de se faire vacciner pour mieux se protéger.

### Situation épidémiologique au 24 septembre 2021 de la grippe

Depuis le début du mois de septembre, le nombre de passage aux urgences du CHM et en réanimation pour infection respiratoire basse est en augmentation. On dénombre à ce jour 14 cas confirmés de grippe. La surveillance épidémiologique se poursuit grâce au réseau des médecins sentinelles hospitaliers et libéraux, coordonnés par Santé Publique France.

### Qu'est-ce que la grippe ?

La grippe est une infection respiratoire aiguë, très contagieuse. Les signes de la maladie sont :

- une fièvre supérieure à 39° C d'apparition brutale ;
- accompagnée de courbatures ;
- et de signes respiratoires.

La grippe se propage :

- par la voie aérienne, lors de la toux, de l'éternuement, ou des postillons ;
- par le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main) ;
- par le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

Dans le contexte actuel de COVID-19, la Haute Autorité de santé (HAS) recommande de maintenir la campagne de vaccination contre la grippe et d'améliorer les taux de couverture chez les personnes à risques et chez les professionnels de santé.

### Qui peut vacciner contre la grippe ?

- Les médecins
- Les infirmiers
- Les sages-femmes
- Les pharmaciens

### Une prise en charge du vaccin à 100% pour les populations à risque

La vaccination est une priorité pour les personnes les plus vulnérables : personnes âgées de 65 ans et plus, personnes atteintes de certaines maladies chroniques, femmes enceintes, personnes obèses, l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées ainsi que tous les professionnels de santé. Même s'il ne permet pas toujours d'éviter la maladie, le vaccin réduit le risque de complications graves ou de décès.

Un bon de prise en charge pour le retrait gratuit du vaccin a été adressé par la CSSM :

- à l'ensemble des **assurés de plus de 65 ans**
- aux **professionnels de santé libéraux éligibles** (médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes).

Les personnes concernées par cette campagne peuvent se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix : médecin, pharmacien ou infirmier. En cas de non réception du bon de prise en charge, celui-ci peut être retiré chez le professionnel de santé cité ci-dessus.

A noter que le bon de prise en charge du vaccin ne sera pas délivré aux accueils de la CSSM.

Toutefois, La CSSM et l'ARS rappellent que si vous n'êtes pas encore fait vacciné contre la COVID-19, ou si un rappel de vaccination contre la COVID-19 vous est proposé en même temps, n'hésitez pas à en parler avec un professionnel de santé. En effet, il est possible de faire les deux vaccinations en une seule séance. Vous serez ainsi doublement protégé !

The image displays three vertical posters for a flu vaccination campaign. Each poster features the logos of the CSSM (Centre de Santé de la Région de Bruxelles-Capitale) and the ARS (Agence Régionale de Santé) at the top. The posters are set against a light blue background with a faint image of a person.

- Poster 1 (Left):** Targeted at people aged 65 and over. The text reads: "JE PROTÈGE MA SANTÉ, JE ME VACCINE CONTRE LA GRIPPE !". Below the main text, it says "DU 16 SEPTEMBRE 2021 AU 31 JANVIER 2022". A small box contains the text: "Si vous avez 65 ans et plus, la grippe peut entraîner des complications graves. Pour vous protéger, vaccinez-vous dès maintenant." and "PARLEZ-EN À UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ".
- Poster 2 (Middle):** Targeted at pregnant women. The text reads: "JE PROTÈGE MA SANTÉ, JE ME VACCINE CONTRE LA GRIPPE !". Below the main text, it says "DU 16 SEPTEMBRE 2021 AU 31 JANVIER 2022". A small box contains the text: "Si vous êtes enceinte, la grippe peut entraîner des complications graves. Le vaccin est le 1er geste pour vous protéger et protéger votre bébé." and "PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN OU À VOTRE SAGE-FEMME".
- Poster 3 (Right):** Targeted at healthcare professionals. The text reads: "JE PROTÈGE MA SANTÉ ET CELLE DE MES PATIENTS. CONTRE LA GRIPPE, VACCINONS-NOUS !". Below the main text, it says "DU 16 SEPTEMBRE 2021 AU 31 JANVIER 2022". A small box contains the text: "La grippe peut entraîner des complications graves chez les personnes fragiles. Pour les protéger, la vaccination est recommandée à tous les professionnels de santé." and "UN PROFESSIONNEL VACCINÉ = DES PATIENTS PROTÉGÉS".

All three posters include the Assurance Maladie logo at the bottom right.

### A destination des professionnels de santé de Mayotte :

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée, chaque année, pour tous les professionnels de santé de l'île. En effet, le **bénéfice de la vaccination est double** : la vaccination permet **de se protéger** mais aussi de **protéger les autres**, notamment les personnes les plus fragiles de son entourage. A ce titre, l'atteinte d'un taux de couverture vaccinale élevé constitue un véritable enjeu de santé publique.



Se laver  
les mains  
régulièrement



Tousser  
ou éternuer  
dans son  
coude



Utiliser  
un mouchoir  
à usage  
unique



Porter  
un masque  
jetable quand  
on est malade

### CONTACTS PRESSE :

ARS de Mayotte : Service communication : [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr) - 02 69 61 83 25 / 02 69 61 47 97

CSSM Mayotte : Service communication-marketing CSSM – [communication-marketing@css-mayotte.fr](mailto:communication-marketing@css-mayotte.fr) – 02 69 61 87 60 – 06 39 20 80 85